CFPPA Alsace // AAP 2024 - DOMICILE // Critères d'instruction

Pas d'attribution de demi-points

Nom du porteur : Nom du projet :

Nom de l'évaluateur :

Critères d'instruction	Eléments à prendre en compte	Maximum par critère	Note	Commentaire
1-Stratégie et pertinence	Caractère novateur ou complémentaire à l'exisant, argumentaire étayé, partenariat établi et avéré, légitimité et expérience du porteur dans le champ de la prévention de la perte d'autonomie, objectifs clairement définis et atteignables	/5		
2-Modalités de déroulement du projet	Descriptif détaillé de l'action, de la méthodologie, pertinence par rapport aux objectifs et public visé (périodicité, modalités, accessibilité) localisation des actions, suffisance des moyens et qualification avérée des intervenants, outils de communication	/5		
3-Budget	Caractère raisonnable (justificatifs/devis fournis, frais de coordination et frais généraux limités)	/5		
4-Suivi et Impact	Suivi des participants, indicateurs d'impact identifiés et outils fournis	/5		
		/20	0	

CFPPA Alsace // AAP 2024 - DOMICILE // J'auto-évalue mon projet et ma candidature

	Mon projet répond à ce critère	La réponse à ce critère est écrite et expliquée dans mon dossier
Mon projet est une action collective à destination des personnes âgées de 60 ans et plus résidant à domicile et/ou de personnes handicapées vieillissante résidant à domicile OU mon projet est action individuelle à destination des personnes âgées de 60 ans et plus ou de personnes handicapées vieillissantes, résidant à domicile et particulièrement isolées et fragiles		
Mon projet répond à un besoin clairement identifié		
Les objectifs de mon action sont une réponse efficace à la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées		
Les objectifs de mon action sont précis, réalistes, mesurables et cohérents avec les modalités de l'action		
Mon projet vise la pérennité : continuité dans le temps, effets durables sur les participants , stabilité économique		
Mon projet anticipe la question du transport pour les participants		
Mon action est accessible financièrement		
L'accès à mon action est facilité par la communication prévue		
Ma structure et les personnes qui interviennent dans mon action sont compétentes à agir sur cette problématique et sur ce public		
Une méthodologie d'évaluation est prévue et elle permet l'amélioration de l'action et la mesure de son efficacité		
Ma structure et les personnes qui interviennent dans mon action sont repérées par les acteurs locaux		
Ma structure et les personnes qui interviennent dans mon action coopèrent activement avec les acteurs locaux		
Les moyens financiers et humains sont cohérents avec les réalisations prévues et raisonnables		
Des moyens financiers complémentaires sont recherchés pour rendre mon projet réalisable en dehors du soutien de la Conférence des Financeurs		

Source : CFPPA Loire Atlantique